

**SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**  
**S.A.S. au capital de 154 063 215 €**  
**Siège social : 2 Boulevard du Général Martial Valin**  
**75015 Paris**  
**414 815 217 R.C.S. Paris**

**PROCES VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU 21 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le vingt-et-un mai à 9h00

Les associés de la société de Safran Aircraft Engines se sont réunis ce jour en assemblée, au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin à Paris, sur convocation de son Président.

La séance est présidée par Monsieur Stéphane Cueille en sa qualité de Président, lequel constate, d'après la feuille de présence, que tous les associés sont présents ou représentés.

Les sociétés Forvis Mazars et Ernst & Young, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont excusées.

L'Assemblée étant régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- les statuts de la Société
- les comptes de l'exercices clos le 31 décembre 2024 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- les projets de résolutions soumises à leur approbation,

Puis le Président déclare que les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes, ainsi que les comptes annuels ont été tenus à la disposition des associés au siège social, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle que les associés sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Pouvoirs.

Après lecture des rapports du Président et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

**Première résolution***(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)*

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée déclare approuver le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élève à 462 130 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution***(Conventions Réglementées)*

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution***(Affectation du résultat)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2024.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	1 531 091 597,77 euros
• Report à nouveau	<u>33 883,56 euros</u>
• Bénéfice distribuable	1 531 125 481,33 euros

Affectation :

• Dividende	1 531 080 230,67 euros
• Report à nouveau	45 250,66 euros

En conséquence, le dividende distribué sera de 1 531 080 230,67. euros, soit un dividende 149,07 euros par action. Il sera mis en paiement à l'issue de la présente Assemblée, le 21 mai 2025.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant du dividende unitaire	Dividende global
2023	148,59 euros	1 526 150 207,79 euros
2022	74,68 euros	767 029 393,08 euros
2021	68,47 euros	703 247 222,07 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Quatrième résolution**  
*(Pouvoirs pour les formalités)*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt ou autre qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



---

Stéphane CUEILLE  
Président

## **SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 154 063 215 €  
SIEGE SOCIAL : 2, boulevard du Général Martial Valin – 75015 PARIS  
414 815 217 RCS Paris

### **COMPTES AU 31 DECEMBRE 2024**

Certifiés conformes

Le Président



**Stéphane CUEILLE**

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

*Safran Aircraft Engines*  
*1 rue Henri Auguste Desbruyères*  
*91003 Evry*

**A. ETATS FINANCIERS****B. ANNEXE**

1.	FAITS MARQUANTS.....	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES.....	6
3.	NOTES SUR LE BILAN.....	16
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	24
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION.....	28

## A. ETATS FINANCIERS

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

## Compte de résultat 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2023	31.12.2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires	4.1	12 143 230	13 217 363
Production stockée		539 630	625 631
Production immobilisée		58 894	144 005
Transfert de charges d'exploitation	4.2	264	345
Reprises sur amortissements et provisions		874 615	861 008
Autres produits		234 383	199 725
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		<b>13 851 016</b>	<b>15 048 076</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		204 696	233 824
Autres approvisionnements		61 279	63 644
Variation des stocks d'approvisionnements		(72 875)	(98 339)
Achats de sous-traitance		7 497 507	7 926 282
Achats non stockés de matières et fournitures		114 812	97 235
Services extérieurs		1 553 452	1 904 773
Impôts, taxes et versements assimilés		79 403	85 836
Charges de personnel			
Salaires et traitements		905 903	1 016 224
Charges sociales		408 632	470 879
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		135 170	146 641
Sur actif circulant: dépréciations		327 352	470 640
Pour risques et charges: dotations aux provisions		569 317	567 001
Autres charges		66 774	71 511
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		<b>11 851 422</b>	<b>12 956 151</b>
<b>Résultat d'exploitation (1) - (2)</b>		<b>1 999 595</b>	<b>2 091 926</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>172 465</b>	<b>250 733</b>
<b>Charges financières</b>		<b>20 870</b>	<b>47 687</b>
<b>Résultat financier</b>	4.3	<b>151 595</b>	<b>203 046</b>
<b>Résultat courant (avant impôts)</b>		<b>2 151 189</b>	<b>2 294 972</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>47 391</b>	<b>49 612</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>51 085</b>	<b>140 412</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.4	<b>(3 694)</b>	<b>(90 801)</b>
Participation des salariés		(126 834)	(160 048)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(494 539)	(513 032)
<b>Total des produits</b>		<b>14 070 872</b>	<b>15 348 421</b>
<b>Total des charges</b>		<b>12 544 750</b>	<b>13 817 330</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te)</b>		<b>1 526 122</b>	<b>1 531 092</b>

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

## Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	Note	31.12.2023	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	115 077	301 367	115 506	185 861
Fonds commercial		91 821	91 845	24	91 821
Autres immobilisations incorporelles		23 256	209 521	115 481	94 040
Immobilisations corporelles	3.1	928 863	3 380 944	2 325 438	1 055 506
Immobilisations financières	3.1	796 291	967 896	171 766	796 130
Titres de participations		766 624	939 927	171 766	768 162
Autres immobilisations financières		29 667	27 968		27 968
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>1 840 231</b>	<b>4 650 207</b>	<b>2 612 709</b>	<b>2 037 497</b>
Stocks et en-cours	3.2	2 903 756	4 197 994	582 707	3 615 287
Avances et acomptes versés		940 624	1 296 362		1 296 362
Créances clients et comptes rattachés	3.3	5 148 264	5 867 512	236 101	5 631 411
Autres créances	3.3	6 879 655	8 202 203	60 201	8 142 002
Valeurs de placement	3.4				
Disponibilités	3.4	1 662	1 168		1 168
Charges constatées d'avance	3.6	59 787	88 636		88 636
<b>Total Actif circulant</b>		<b>15 933 748</b>	<b>19 653 875</b>	<b>879 009</b>	<b>18 774 866</b>
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.7				
<b>Total actif</b>		<b>17 773 979</b>	<b>24 304 082</b>	<b>3 491 718</b>	<b>20 812 364</b>

PASSIF	Note	31.12.2023	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	154 063	154 063
Autres éléments de capitaux propres	3.8	19 294	19 117
Provisions réglementées	3.8	389 116	473 656
Résultat de l'exercice	3.8	1 526 122	1 531 092
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 088 595</b>	<b>2 177 928</b>
Avances et dettes conditionnées		149 169	141 434
<b>Autres fonds propres</b>		<b>149 169</b>	<b>141 434</b>
Provisions pour risques et charges	3.9	1 601 873	1 730 292
Emprunts obligataire	3.10		
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10		
Autres emprunts et dettes financières	3.10	2	2
Avances et acomptes reçus	3.10	5 284 557	6 228 190
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	3 413 524	4 359 500
Autres dettes	3.10	3 214 285	3 782 346
Produits constatés d'avance	3.12	2 021 975	2 392 673
<b>Dettes financières, d'exploitation et diverses</b>		<b>15 536 215</b>	<b>18 493 002</b>
Ecart de conversion - Passif	3.13		
<b>Total passif</b>		<b>17 773 979</b>	<b>20 812 364</b>

## **B. ANNEXE**

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909, ce qui exonère Safran Aircraft Engines de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aircraft Engines sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 20 812 363 552,69 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 531 091 597,77 euros.

## **1. FAITS MARQUANTS**

Néant

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1. Règles et méthodes comptables**

#### **2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

#### **2.1.2. Changements de méthode comptable**

- Aucun changement de méthodes.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.2. Immobilisations incorporelles**

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

Les solutions informatiques sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de : un à huit ans.

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La mali de fusion « qualifié » de technique résultant de la fusion-absorption à la valeur comptable de Snecma Services par la Société en 2009 est inscrit au bilan en fonds de commerce, actif non amortissable, faisant l'objet annuellement d'un test de dépréciation.

**2.3. Immobilisations corporelles**

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

**2.3.1. Amortissements**

Les principales durées d'utilisation sont :

	<b>Durée</b>	<b>Méthode</b>
<i>Construction</i>	15-40 ans	Linéaire
<i>Installations techniques</i>	10-20 ans	Linéaire
<i>Matériel et outillages</i>	3-15 ans	Linéaire
<i>Autres (dont agencements)</i>	3-15 ans	Linéaire

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.3.2. Dépréciations**

Si, à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

**2.4. Immobilisations financières**

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation, est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

**2.5. Stocks et travaux en cours****2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du Coût Moyen Pondéré ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

**2.5.2. Dépréciations**

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison du prix de marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Les pertes probables sur les moteurs de série en cours de fabrication font l'objet d'une dépréciation des travaux en cours.

Les ensembles et pièces destinés à l'échange standard font également l'objet de dépréciations, en tenant compte d'une part de leur valeur d'utilité pour l'entreprise, et d'autre part, de leur perte de potentiel éventuelle.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.6. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements.

Par ailleurs, à l'exception de ces créances qui font l'objet d'une analyse détaillée, les créances impayées depuis plus d'un an sont dépréciées à 50%, et à 100% au-delà de 2 ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet le cas échéant d'une provision pour risque.

**2.7. Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

**2.8. Autres créances**

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe Safran, la société Safran SA a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran SA.

Le poste « Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

**2.9. Provisions réglementées**

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

**2.10. Provisions pour risques et charges**

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la Société.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

- L'estimation des éventuelles provisions relatives aux engagements contractuels sur les délais et spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements des spécifications intervenues au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
  - o Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
  - o Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
  - o Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
  - o Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs.

**2.10.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de l'expérience acquise, de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

**2.10.2. Pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons**

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors :

- qu'il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie),
- que le contrat ou l'ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- que l'obligation de la société et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de « première monte », les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de services et distribution de rechanges découlant de ces contrats. Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour risques et charges pour le complément.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.10.3. Retraites et engagements assimilés**

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRS IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

**Actions de performance**

Le Conseil d'administration de Safran SA attribue périodiquement à des membres du personnel salarié du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux des actions de performance. L'attribution définitive de ces actions est soumise à condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, dont la mesure est effectuée sur trois exercices consécutifs incluant l'exercice d'octroi. Safran réexamine périodiquement le nombre d'actions gratuites à remettre au regard des conditions de présence et des conditions de performance internes et externes. Cette charge relative aux plans encore en cours d'acquisition est reconnue linéairement sur la période d'acquisition des droits (soit 36 mois) dans les comptes annuels de la Société. Cette charge est déterminée en fonction du cours de rachat des actions par Safran et de la mise à jour des hypothèses de conditions internes et du nombre d'actions encore en vie.

Le montant de la charge (dont cotisations sociales) comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre de ces plans s'élève à 5 millions d'euros.

Un nouveau plan (2024-2027) a été initié par décision du Conseil d'Administration de Safran SA du 21 mars 2024.

**Attribution Gratuite d'Actions**

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 mai 2023, le Conseil d'Administration de Safran a décidé, au cours de sa réunion en date du même jour, d'attribuer gratuitement aux collaborateurs du Groupe Safran des actions de la Société. Cette attribution concerne les salariés des sociétés du Groupe situées dans le monde entier inscrits à l'effectif le 25 février 2023, à raison de 10 actions par salarié. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans. L'attribution

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

des droits n'est liée à aucune condition particulière de performance autre que la présence effective des salariés durant la période d'acquisition des droits.

Toutes les actions attribuées gratuitement par Safran SA aux salariés de la Société seront dénouées en actions. L'attribution finale étant soumise à une condition de présence, ce coût est reconnu linéairement sur la période d'acquisition des droits, soit 24 mois.

Le montant de la charge comptabilisée (dont cotisations sociales) au 31 décembre 2024 au titre de ces actions y compris charges sociales s'élève à 11 millions d'euros

**2.10.4. Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs**

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent à se porter caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par Safran SA conjointement avec les partenaires de la Société et contre-garantis par la Société, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont généralement effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par la Société. En effet, les obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Le risque net est couvert par une provision tenant compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources futures pour la Société.

**2.11. Passifs éventuels liés à l'activité courante**

Dans le cadre de son activité courante, la Société peut faire l'objet de réclamations de la part de ses clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques, retard dans la phase de développement ou retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordés et provisionnés ou intégrés au coût des contrats (cf. Notes 2.10 et 3.9). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note sur les litiges (5.2).

**Engagements de compensation**

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

L'obtention de certains contrats, dans le domaine de la motorisation militaire, peut être conditionnée dans certains pays à l'obligation légale ou réglementaire de réalisation d'obligations de compensations locales ou Offsets, directs, semi-directs ou indirects. La non-réalisation de ces obligations dans les délais impartis peut exposer la Société au versement de pénalités, parfois non libératoires de l'obligation. Lorsqu'il existe des doutes sur la capacité de la Société à réaliser ses obligations, une provision est comptabilisée en moins du chiffre d'affaire à hauteur de la pénalité prévue au contrat.

**2.12. Autres fonds propres**

La Société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés, et révisées le cas échéant en fonction des escalations contractuelles et/ou prévisions de remboursement.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

**2.13. Opérations en devises**

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran SA, le cours couvert est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats dans la devise couverte.

Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- ✓ Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA :
  - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
  - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- ✓ Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran SA, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- ✓ Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- ✓ La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.14. Contrats de prestations de services**

Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestation de service facturés au rythme des heures de vols (par exemple pour les contrats d'entretien et de support de base installée) ou des dates de franchissement de jalons techniques prévues dans les contrats (par exemple pour les contrats multi éléments du secteur Défense qui peuvent inclure à la fois la vente de développement et de la production série) est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice, ou en fonction du franchissement des jalons techniques prévus dans les contrats.

Le chiffre d'affaires de chaque contrat est ainsi appréhendé en tenant compte des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur ce contrat ce qui engendre la comptabilisation de produits constatés d'avance ou factures à établir fonction du rythme réel de facturation du client.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts recouvrables.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

**2.15. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que des produits de redevances et de licences. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.
- Des contrats de prestations de services dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14). Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

**2.16. Résultat exceptionnel**

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.17. Participation des salariés**

La Direction du Groupe Safran a signé le 30 juin 2005, avec les organisations syndicales représentatives un accord dérogatoire de Participation des salariés du Groupe Safran suivi de plusieurs avenants. Cet accord et ces avenants s'appliquent à la Société et à ce titre la Société prend en charge une partie de la participation en fonction des modalités de répartition prévues dans l'accord de Groupe.

**2.18. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale**

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

	31.12.2023	Acquisitions, création, augmentation	Apports	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	44 778			5 561	(112)	50 227
Fonds commercial	91 845					91 845
Autres immobilisations incorporelles	88 984			2 817	(5 996)	85 806
Immobilisations incorporelles en cours	3 853	72 537		(2 902)		73 489
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>229 461</b>	<b>72 537</b>		<b>5 476</b>	<b>(6 107)</b>	<b>301 367</b>
Terrains	88 886			2 347	(534)	90 698
Constructions	670 119			25 205	(13 386)	681 938
Installations, matériel, outillages	2 078 924			129 187	(58 993)	2 149 118
Autres immobilisations corporelles	147 893			54 750	(38 689)	163 954
Immobilisations corporelles en cours	238 437	272 991		(216 964)		294 465
Avances et acomptes	2 391				(1 620)	771
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 226 650</b>	<b>272 991</b>		<b>(5 476)</b>	<b>(113 220)</b>	<b>3 380 944</b>
Participations financières	947 530	839			(8 442)	939 927
Créances rattachées à des participations	2 160				(2 160)	
Autres immobilisations financières	27 507	1 796			(1 335)	27 968
<b>Immobilisations financières</b>	<b>977 197</b>	<b>2 635</b>			<b>(11 937)</b>	<b>967 896</b>

Les investissements corporels et les mises en service de l'exercice concernent principalement des machines et outillages spécifiques de production.

Les principales variations des titres de participations concernent les cessions des participations de la Société dans Creuzet Polska et Interforge.

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**Amortissements**

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Cessions et droits similaires	(29 658)	(4 688)			112	(34 234)
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	(84 701)	(2 542)			5 996	(81 248)
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes	0					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(114 359)</b>	<b>(7 230)</b>			<b>6 107</b>	<b>(115 481)</b>
Terrains	(47 836)	(1 905)			527	(49 214)
Constructions	(512 403)	(16 550)			13 323	(515 630)
Installations, matériel, outillages	(1 581 574)	(98 921)		6	58 032	(1 622 458)
Autres immobilisations corporelles	(108 132)	(20 088)		(6)	38 642	(89 584)
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(2 249 945)</b>	<b>(137 464)</b>			<b>110 523</b>	<b>(2 276 886)</b>

**Dépréciations**

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	(24)					(24)
Dépréciations immobilisations corporelles	(47 842)	(1 971)			1 261	(48 552)
Dépréciations immobilisations financières	(180 906)	(3 296)			12 437	(171 766)
Autres dépréciations	0					
<b>Dépréciations</b>	<b>(228 772)</b>	<b>(5 267)</b>			<b>13 698</b>	<b>(220 341)</b>

Comptes annuels 2024

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**Tableau des filiales et participations**

2024	Devise locale	Capital (en K devises)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat (en K devises)	Quote part du capital détenu (en %)	(en Keuros)							
					Valeur comptable des titres détenus (en Keuros)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice 2024	
					Brut	Net						
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE SAFRAN AIRCRAFT ENGINES (soit 1,5M€)</b>					72.79389313							
<b>1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</b>												
- dans les filiales françaises												
	EUR	247 562	(4 095)	100%	371 686	249 468			0	6 004		
- dans les filiales étrangères												
	USD	75	102 955	100%	3 106	3 106			41 824	7 658		
	RUB	941 332	249 486	100%	21 658	0			166	-1 107		
	CNY	66 231	41 162	100%	7 498	7 498			30 367	964		
	INR	3 575 800	13 580	99,99%	39 367	39 367			3 723	645		
<b>2. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)</b>												
- dans les sociétés françaises												
	EUR	55 738	1 929	50%	27 869	0			0	-1 213		
	EUR	17 500	6 137	50%	8 811	8 811			128 759	430		
	EUR	5 109	NC	33%	1 703	1 703			-	-		
- dans les filiales étrangères												
	USD	8 456	1 622 884	50%	451 971	451 971			1 318 696	300 026		
	CNY	61 802	8 425	50%	4 000	4 000			4 178	175		
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS</b>												
- dans les participations françaises dont :					30		30				4 350	
					30	30					4 350	
- dans les participations étrangères dont :					2 229		2 208				2 208	
					1309	1309					0	
					884	884					193	
					1	1					2 05	

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**3.2. Stocks et en-cours**

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2024		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	249 557	8 072	241 485	346 872	13 838	333 034
Produits finis	2 425 821	270 313	2 155 508	2 941 776	266 701	2 675 076
En-cours de production	798 657	291 893	506 763	909 345	302 168	607 178
<b>Total</b>	<b>3 474 035</b>	<b>570 279</b>	<b>2 903 756</b>	<b>4 197 994</b>	<b>582 707</b>	<b>3 615 287</b>

**3.3. Créances**

Au 31 décembre 2024, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2024	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	1 296 362	969 014	33 672	293 676
Créances clients et comptes rattachés	5 867 512	4 895 683	340 534	631 294
Créances fiscales et sociales	430 572	430 572		
Autres créances d'exploitation	1 484 542	1 484 542		
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>9 078 988</b>	<b>7 779 811</b>	<b>374 207</b>	<b>924 970</b>
Créances diverses	6 287 089	6 287 089		
Charges constatées d'avance	88 636	59 476	29 160	
Ecart de conversion actif				
<b>Autres créances</b>	<b>6 375 725</b>	<b>6 346 565</b>	<b>29 160</b>	
Dépréciations	(296 302)	(296 302)		
<b>Total</b>	<b>15 158 411</b>	<b>13 830 074</b>	<b>403 367</b>	<b>924 970</b>

Les créances diverses sont principalement composées de l'excédent de trésorerie de la Société centralisé chez Safran SA.

**3.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 662	1 168
<b>Valeur mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>1 662</b>	<b>1 168</b>

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**3.5. Produits à recevoir**

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Créances rattachées à des participations	2 160	
Créances d'exploitation	3 680 721	4 136 440
<b>Total</b>	<b>3 682 881</b>	<b>4 136 440</b>

**3.6. Charges constatées d'avances**

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 s'élèvent à 88 636 milliers d'euros.

**3.7. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts**

Néant.

**3.8. Capitaux propres**

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 270 881			15,00
Actions de préférence				

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Chngement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation / Diminution	31.12.2024
Capital social	154 063				154 063
Autres éléments de capitaux propres					
Primes d'émission de fusion, d'apport					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	15 406				15 406
Réserves indisponibles	2 449				2 449
Réserve statutaire et contractuelle					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	62		(28)		34
Acompte sur dividendes					
Subventions d'investissements	1 377			(149)	1 228
Provisions réglementées	389 116			84 540	473 656
Résultat de l'exercice	1 526 122		(1 526 122)	1 531 092	1 531 092
<b>Total</b>	<b>2 088 595</b>		<b>(1 526 150)</b>	<b>1 615 483</b>	<b>2 177 928</b>

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**3.9. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges**

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		Fusion / apport	31.12.2024
				sans objet	avec utilisation		
Amortissements dérogatoires	383 826		125 852	(46 084)			463 594
Autres provisions réglementées	5 290		5 016	(244)			10 062
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>389 116</b>		<b>130 868</b>	<b>(46 328)</b>			<b>473 656</b>
Garanties de fonctionnement	917 301		225 661	(50 234)	(133 197)		959 531
Garanties financières	9 181		1 541	(7 569)	(139)		3 015
Prestations à fournir							
Engagements de retraite et assimilés	136 844		14 678		(17 839)		133 683
Contrats commerciaux et créances à long terme	216 565		191 566	(159 215)	(32 333)		216 583
Pertes à terminaison et pertes en camet	175 303		68 929	(429)	(2 702)		241 101
Litiges	5 916		1 105	(53)	(191)		6 777
Autres	140 763		68 193	(1 615)	(37 738)		169 604
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>1 601 873</b>		<b>571 674</b>	<b>(219 115)</b>	<b>(224 139)</b>		<b>1 730 292</b>
Résultat d'exploitation			567 001	(219 115)	(224 139)		
Résultat financier			4 673				
Résultat exceptionnel			130 868	(46 328)			
<b>Total</b>			<b>702 542</b>	<b>(265 443)</b>	<b>(224 139)</b>		

(\*) Aucun changement de méthodes sur 2024.

**Engagements de retraite et assimilés**

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Taux d'actualisation	3,20%	3,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,20%	3,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	Age taux plein	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	Age taux plein	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

	31.12.2023	31.12.2024	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite	Médailles du travail
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Valeur actualisée de l'obligation	(168 713)	(167 543)	(2 157)	(156 337)	(9 050)
Valeur de marché des actifs de couverture	(1 467)	(1 646)	(1 646)	0	
<b>Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture</b>	<b>(167 246)</b>	<b>(165 897)</b>	<b>(511)</b>	<b>(156 337)</b>	<b>(9 050)</b>
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	30 401	32 162	1 248	30 914	
<b>Engagements provisionnés au bilan</b>	<b>(136 846)</b>	<b>(133 735)</b>	<b>737</b>	<b>(125 422)</b>	<b>(9 050)</b>
Coût des services rendus	8 739	9 212	4	8 820	389
Coût financier	5 271	4 829	74	4 479	275
Amortissement des écarts actuariels	(465)	1 428	732	696	
Apport partiel d'actif	0	0	0	0	
<b>Charge</b>	<b>13 545</b>	<b>15 469</b>	<b>810</b>	<b>13 995</b>	<b>664</b>
Rendement attendu des actifs de couverture	(95)	(55)	(55)	0	
Prestations payées	(15 985)	(17 388)	(102)	(16 689)	(597)
Changement de méthode (*)					
<b>Variation de provision - dotation (reprise)</b>	<b>(2 535)</b>	<b>(1 975)</b>	<b>652</b>	<b>(2 694)</b>	<b>67</b>

**Régimes de retraite à prestations et cotisations définies**

Pour mémoire, le Groupe Safran a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) et au gel des droits conditionnels au 31/12/16. La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17. Dans le cadre de la loi Industrie verte, il est utilisé dorénavant une table de mortalité non genrée pour le calcul de l'engagement au titre de l'art. 39 des cadres dirigeants.

Les droits du régime n'étant pas affectés par ce changement de législation, l'impact sur l'engagement est reconnu en écart actuariel pour 35 milliers d'euros hors taxe Fillion.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) depuis le 1er janvier 2017.

**Indemnités de départ à la retraite**

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**3.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2024	A 1 an ou moins	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus	2			2
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
<b>Dettes financières</b>	<b>2</b>			<b>2</b>
Avances et acomptes reçus sur des encours	6 228 190	1 933 874	3 921 162	373 154
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 359 500	4 359 500		
Dettes fiscales et sociales	869 508	864 849	4 660	
Autres dettes d'exploitation	2 886 091	2 886 091		
<b>Dette d'exploitation</b>	<b>14 343 289</b>	<b>10 044 313</b>	<b>3 925 821</b>	<b>373 154</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 747	26 747		
<b>Dettes financières, d'exploitations et diverses</b>	<b>26 747</b>	<b>26 747</b>		
Produits constatés d'avance	2 392 673	311 265	738 324	1 343 084
<b>Total</b>	<b>16 762 710</b>	<b>10 382 324</b>	<b>4 664 146</b>	<b>1 716 240</b>

**3.11. Charges à payer**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Emprunts et dettes financières divers	1 358	1 317
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 736 216	3 961 825
Dettes fiscales et sociales	598 173	684 073
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 728	26 747
Autres dettes	2 356 723	2 886 091
<b>Total</b>	<b>5 713 198</b>	<b>7 560 052</b>

**3.12. Produits constatés d'avance**

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2024 sont de 2 392 673 milliers d'euros essentiellement en lien avec l'avancement des contrats de services dits à « l'heure de vol ».

**3.13. Ecarts de conversion passif**

Néant

**4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****4.1. Chiffre d'affaires**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Première monte, produits et prestations associés	9 377 800	9 626 485
Vente d'équipements de défense et sécurité		
Services	2 562 670	3 328 651
Ventes d'études	98 635	109 926
Autres	104 126	152 301
<b>Total</b>	<b>12 143 230</b>	<b>13 217 363</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
France	1 447 088	1 443 286
Export	10 696 142	11 774 077
<b>Total</b>	<b>12 143 230</b>	<b>13 217 363</b>

**4.2. Transfert de charges d'exploitation**

Le montant des transferts de charges d'exploitation s'élève à 345 K€.

**4.3. Résultat financier**

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Dividendes reçus et autres produits de participation	2 489	6 556
Intérêts et produits assimilés	150 084	201 766
Dépréciations des titres de participation	13 045	12 437
Autres reprises de provisions / dépréciations financières	(134)	6 550
Différences positives de change	6 847	23 425
<b>Produits financiers</b>	<b>172 331</b>	<b>250 733</b>
Dépréciations des titres de participation	1 419	3 296
Autres dotations aux provisions / dépréciations financières	5 218	4 545
Intérêts et charges assimilés	1 048	995
Différences négatives de change	13 052	38 822
Autres charges financières		30
<b>Charges financières</b>	<b>20 737</b>	<b>47 687</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>151 595</b>	<b>203 046</b>

Les intérêts et produits assimilés correspondent à la rémunération du compte courant de trésorerie Safran.

#### 4.4. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Variation des provisions réglementées	(6 563)	(84 540)
Résultat sur opérations de gestion	3 903	601
Résultat sur opérations en capital	(1 153)	(7 010)
Transfert de charges		
Autres	120	149
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(3 694)</b>	<b>(90 801)</b>

#### 4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	2 294 972	(535 936)	1 759 037
Exceptionnel	(90 801)	22 700	(68 100)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..		204	204
Dont Participation	(160 048)		(160 048)
<b>Total</b>	<b>2 044 123</b>	<b>(513 032)</b>	<b>1 531 092</b>

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

Le taux d'impôt de 25,82 % intègre la contribution sociale de 3,3% applicable sur l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 25 %.

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	
<b>NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>		
<b>ACCROISSEMENTS</b>	<b>Accroissement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt futur sur :</b>
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	392 579	101 403
Amortissements dérogatoires titres de participations	70 510	18 213
Provision pour crédit à moyen terme	82	21
Provision pour hausse des prix	9 980	2 578
Subventions d'investissement	1 228	317
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>474 378</b>	<b>122 532</b>
<b>ALLEGEMENTS</b>	<b>Allègement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt payé d'avance sur:</b>
<b>Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)</b>	<b>331 961</b>	<b>85 746</b>
Contributions fiscales et parafiscales (C3S et Effort Construction )	20 067	5 183
Provisions sur actif circulant	138	36
Autres provisions	114 617	29 605
Participation	163 055	42 117
Autres charges	34 085	8 804
<b>Charges à déduire ultérieurement</b>	<b>544 109</b>	<b>140 543</b>
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	124 398	32 132
Provisions pour pertes à terminaison	241 101	62 276
Provisions pour garanties de fonctionnement	98 853	25 534
Provisions pour risques commerciaux	16 857	4 354
Autres provisions	62 900	16 247
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>876 070</b>	<b>226 289</b>
	<b>Effets sur la base d'impôt :</b>	<b>Effets impôt :</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>(401 692)</b>	<b>(103 757)</b>

## 5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

### 5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Cautions de soumission, bonne exécution, bonne fin (données)	163,7	219,0
Engagements sociaux	30,4	32,3
Engagements donnés vis à vis des tiers	4 532,4	6 125,2
Divers avals, cautions et garanties données		
Garanties de passif données	0,0	
Autres engagements donnés	16,0	7,1
Avances remboursables	91,5	134,2
<b>Total Engagements donnés</b>	<b>4 834,0</b>	<b>6 517,8</b>

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Cautions de dispense de retenue de garantie	3,2	7,5
Crédits documentaires reçus		
Autres engagements reçus	1 830,9	2 220,7
<b>Total Engagements reçus</b>	<b>1 834,1</b>	<b>2 228,2</b>

Commandes des fournisseurs d'immobilisations	69,1	73,8
<b>Total Engagements réciproques</b>	<b>69,1</b>	<b>73,8</b>

#### 5.1.1. Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
		des exercices précédents	de l'exercice	cumulés	
Terrains	1 648				1 648
Constructions	18 921	-4 528	-531	-5 060	13 861
Installations techniques et outillages	4 404	-2 090	-374	-2 465	1 939
Autres immobilisations					
<b>Total</b>	<b>24 973</b>	<b>-6 619</b>	<b>-906</b>	<b>-7 524</b>	<b>17 449</b>

(en milliers d'euros)	Redevances payées			Redevances restant à payer		
	des exercices précédents	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Terrains	1 116	144	1 260	144	361	0
Constructions	12 488	1 658	14 146	1 657	4 142	0
Installations techniques et outillages	2 993	386	3 378	386	964	0
Autres immobilisations						
<b>Total</b>	<b>16 596</b>	<b>2 188</b>	<b>18 784</b>	<b>2 187</b>	<b>5 468</b>	<b>0</b>

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****5.1.2. Instruments financiers et de couverture**

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2024, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran a été le suivant :

- 1 EUR = 1,12 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après :

- 2025 : 1 EUR = 1,12 USD
- 2026 et 2027 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran.

**5.2. Litiges**

Suite à une différence d'interprétation du principe contractuel d'exonération temporaire, Safran Aircraft Engines a saisi le Tribunal administratif de Paris le 16 septembre 2022 afin de contester la décision de la DGA du 18 mars 2022 d'appliquer des redevances au titre des marchés exports pour le développement des moteurs M88 équipant les avions Rafale.

**5.3. Effectif moyen**

	31.12.2023	31.12.2024
Cadres	6 605	8 038
Non Cadres	6 501	6 154
<b>Effectif salarié</b>	<b>13 106</b>	<b>14 193</b>
Personnel mis à disposition	560	536
<b>Effectif total</b>	<b>13 666</b>	<b>14 729</b>

**5.4. Rémunération des dirigeants**

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

**5.5. Quotas d'émission de gaz à effet de serre :**

Dans le cadre du PNAQ 4 (2021-2030), la société bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 pour l'exercice 2024 de 6 773 tonnes. La consommation estimée de la période est de 15 833 tonnes.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

5.6. **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.7. **Evénements postérieurs à la clôture**

Néant.

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

## **Safran Aircraft Engines**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**FORVIS MAZARS SA**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Safran Aircraft Engines

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Safran Aircraft Engines,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Aircraft Engines relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans les notes B.2.10.1, B.2.10.2 et B.2.10.4 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue :

- ▶ des provisions pour garanties de fonctionnement pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de ces garanties ;
- ▶ des provisions pour pertes à terminaison dans le cas des contrats gérés à l'avancement, des provisions pour pertes sur engagement de livraisons dans le cas des contrats de vente de biens, dès lors qu'il existe une forte probabilité qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire, c'est-à-dire un contrat ou un ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie (concernant le cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de rechange découlant de ces contrats).

Comme indiqué dans la note B.2.14 « Contrats de prestations de services » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestations de services, facturés au rythme des heures de vol ou des dates de franchissement de jalons techniques prévus dans les contrats, est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur ces contrats, dont la revue est effectuée régulièrement.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses ainsi que les données prévisionnelles sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société. Nous avons, sur ces bases, apprécié le caractère raisonnable de ces estimations et examiné que les notes de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

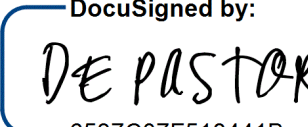
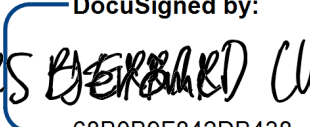

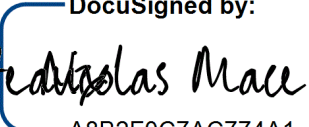
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:  6537C07F518441B...	DocuSigned by:  68B0B9F842DB438...	Signed by:  C0AED8892637454...	DocuSigned by:  A8B2F0C7AC774A1...
Jérôme de Pastors	Christophe Berrard	Philippe Berteaux	Nicolas Macé

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

*Safran Aircraft Engines*  
1 rue Henri Auguste Desbruyères  
91003 Evry

**A. ETATS FINANCIERS**

**B. ANNEXE**

1.	FAITS MARQUANTS.....	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES.....	6
3.	NOTES SUR LE BILAN .....	16
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	24
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION .....	28

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

**A. ETATS FINANCIERS**

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

## Compte de résultat 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2023	31.12.2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires	4.1	12 143 230	13 217 363
Production stockée		539 630	625 631
Production immobilisée		58 894	144 005
Transfert de charges d'exploitation	4.2	264	345
Reprises sur amortissements et provisions		874 615	861 008
Autres produits		234 383	199 725
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		<b>13 851 016</b>	<b>15 048 076</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		204 696	233 824
Autres approvisionnements		61 279	63 644
Variation des stocks d'approvisionnements		(72 875)	(98 339)
Achats de sous-traitance		7 497 507	7 926 282
Achats non stockés de matières et fournitures		114 812	97 235
Services extérieurs		1 553 452	1 904 773
Impôts, taxes et versements assimilés		79 403	85 836
Charges de personnel			
Salaires et traitements		905 903	1 016 224
Charges sociales		408 632	470 879
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		135 170	146 641
Sur actif circulant: dépréciations		327 352	470 640
Pour risques et charges: dotations aux provisions		569 317	567 001
Autres charges		66 774	71 511
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		<b>11 851 422</b>	<b>12 956 151</b>
<b>Résultat d'exploitation (1) - (2)</b>		<b>1 999 595</b>	<b>2 091 926</b>
<b>Produits financiers</b>			
<b>Charges financières</b>		<b>172 465</b>	<b>250 733</b>
<b>Résultat financier</b>	4.3	<b>151 595</b>	<b>203 046</b>
<b>Résultat courant (avant impôts)</b>		<b>2 151 189</b>	<b>2 294 972</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>47 391</b>	<b>49 612</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.4	<b>51 085</b>	<b>140 412</b>
Participation des salariés		(126 834)	(160 048)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(494 539)	(513 032)
<b>Total des produits</b>		<b>14 070 872</b>	<b>15 348 421</b>
<b>Total des charges</b>		<b>12 544 750</b>	<b>13 817 330</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te)</b>		<b>1 526 122</b>	<b>1 531 092</b>

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

## Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	Note	31.12.2023	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	115 077	301 367	115 506	185 861
Fonds commercial		91 821	91 845	24	91 821
Autres immobilisations incorporelles		23 256	209 521	115 481	94 040
Immobilisations corporelles	3.1	928 863	3 380 944	2 325 438	1 055 506
Immobilisations financières	3.1	796 291	967 896	171 766	796 130
Titres de participations		766 624	939 927	171 766	768 162
Autres immobilisations financières		29 667	27 968		27 968
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>1 840 231</b>	<b>4 650 207</b>	<b>2 612 709</b>	<b>2 037 497</b>
Stocks et en-cours	3.2	2 903 756	4 197 994	582 707	3 615 287
Avances et acomptes versés		940 624	1 296 362		1 296 362
Créances clients et comptes rattachés	3.3	5 148 264	5 867 512	236 101	5 631 411
Autres créances	3.3	6 879 655	8 202 203	60 201	8 142 002
Valeurs de placement	3.4				
Disponibilités	3.4	1 662	1 168		1 168
Charges constatées d'avance	3.6	59 787	88 636		88 636
<b>Total Actif circulant</b>		<b>15 933 748</b>	<b>19 653 875</b>	<b>879 009</b>	<b>18 774 866</b>
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.7				
<b>Total actif</b>		<b>17 773 979</b>	<b>24 304 082</b>	<b>3 491 718</b>	<b>20 812 364</b>

PASSIF	Note	31.12.2023	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	154 063	154 063
Autres éléments de capitaux propres	3.8	19 294	19 117
Provisions réglementées	3.8	389 116	473 656
Résultat de l'exercice	3.8	1 526 122	1 531 092
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 088 595</b>	<b>2 177 928</b>
Avances et dettes conditionnées		149 169	141 434
<b>Autres fonds propres</b>		<b>149 169</b>	<b>141 434</b>
Provisions pour risques et charges	3.9	1 601 873	1 730 292
Emprunts obligataire	3.10		
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10		
Autres emprunts et dettes financières	3.10	2	2
Avances et acomptes reçus	3.10	5 284 557	6 228 190
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	3 413 524	4 359 500
Autres dettes	3.10	3 214 285	3 782 346
Produits constatés d'avance	3.12	2 021 975	2 392 673
<b>Dettes financières, d'exploitation et diverses</b>		<b>15 536 215</b>	<b>18 493 002</b>
Ecart de conversion - Passif	3.13		
<b>Total passif</b>		<b>17 773 979</b>	<b>20 812 364</b>

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

**B. ANNEXE**

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909, ce qui exonère Safran Aircraft Engines de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aircraft Engines sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 20 812 363 552,69 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 531 091 597,77 euros.

## **1. FAITS MARQUANTS**

Néant

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1. Règles et méthodes comptables**

#### **2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

#### **2.1.2. Changements de méthode comptable**

- Aucun changement de méthodes.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.2. Immobilisations incorporelles**

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

Les solutions informatiques sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de : un à huit ans.

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La mali de fusion « qualifié » de technique résultant de la fusion-absorption à la valeur comptable de Snecma Services par la Société en 2009 est inscrit au bilan en fonds de commerce, actif non amortissable, faisant l'objet annuellement d'un test de dépréciation.

**2.3. Immobilisations corporelles**

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

**2.3.1. Amortissements**

Les principales durées d'utilisation sont :

	<b>Durée</b>	<b>Méthode</b>
<i>Construction</i>	15-40 ans	Linéaire
<i>Installations techniques</i>	10-20 ans	Linéaire
<i>Matériel et outillages</i>	3-15 ans	Linéaire
<i>Autres (dont agencements)</i>	3-15 ans	Linéaire

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.3.2. Dépréciations**

Si, à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

**2.4. Immobilisations financières**

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation, est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

**2.5. Stocks et travaux en cours****2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du Coût Moyen Pondéré ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

**2.5.2. Dépréciations**

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison du prix de marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Les pertes probables sur les moteurs de série en cours de fabrication font l'objet d'une dépréciation des travaux en cours.

Les ensembles et pièces destinés à l'échange standard font également l'objet de dépréciations, en tenant compte d'une part de leur valeur d'utilité pour l'entreprise, et d'autre part, de leur perte de potentiel éventuelle.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.6. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements.

Par ailleurs, à l'exception de ces créances qui font l'objet d'une analyse détaillée, les créances impayées depuis plus d'un an sont dépréciées à 50%, et à 100% au-delà de 2 ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet le cas échéant d'une provision pour risque.

**2.7. Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

**2.8. Autres créances**

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe Safran, la société Safran SA a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran SA.

Le poste « Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

**2.9. Provisions réglementées**

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

**2.10. Provisions pour risques et charges**

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêt des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la Société.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

- L'estimation des éventuelles provisions relatives aux engagements contractuels sur les délais et spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements des spécifications intervenues au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
  - o Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
  - o Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
  - o Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
  - o Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs.

**2.10.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de l'expérience acquise, de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

**2.10.2. Pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons**

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors :

- qu'il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie),
- que le contrat ou l'ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- que l'obligation de la société et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de « première monte », les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de services et distribution de rechanges découlant de ces contrats. Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour risques et charges pour le complément.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.10.3. Retraites et engagements assimilés**

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRS IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

**Actions de performance**

Le Conseil d'administration de Safran SA attribue périodiquement à des membres du personnel salarié du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux des actions de performance. L'attribution définitive de ces actions est soumise à condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, dont la mesure est effectuée sur trois exercices consécutifs incluant l'exercice d'octroi. Safran réexamine périodiquement le nombre d'actions gratuites à remettre au regard des conditions de présence et des conditions de performance internes et externes. Cette charge relative aux plans encore en cours d'acquisition est reconnue linéairement sur la période d'acquisition des droits (soit 36 mois) dans les comptes annuels de la Société. Cette charge est déterminée en fonction du cours de rachat des actions par Safran et de la mise à jour des hypothèses de conditions internes et du nombre d'actions encore en vie.

Le montant de la charge (dont cotisations sociales) comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre de ces plans s'élève à 5 millions d'euros.

Un nouveau plan (2024-2027) a été initié par décision du Conseil d'Administration de Safran SA du 21 mars 2024.

**Attribution Gratuite d'Actions**

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 mai 2023, le Conseil d'Administration de Safran a décidé, au cours de sa réunion en date du même jour, d'attribuer gratuitement aux collaborateurs du Groupe Safran des actions de la Société. Cette attribution concerne les salariés des sociétés du Groupe situées dans le monde entier inscrits à l'effectif le 25 février 2023, à raison de 10 actions par salarié. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans. L'attribution

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

des droits n'est liée à aucune condition particulière de performance autre que la présence effective des salariés durant la période d'acquisition des droits.

Toutes les actions attribuées gratuitement par Safran SA aux salariés de la Société seront dénouées en actions. L'attribution finale étant soumise à une condition de présence, ce coût est reconnu linéairement sur la période d'acquisition des droits, soit 24 mois.

Le montant de la charge comptabilisée (dont cotisations sociales) au 31 décembre 2024 au titre de ces actions y compris charges sociales s'élève à 11 millions d'euros

**2.10.4. Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs**

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent à se porter caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par Safran SA conjointement avec les partenaires de la Société et contre-garantis par la Société, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont généralement effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par la Société. En effet, les obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Le risque net est couvert par une provision tenant compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources futures pour la Société.

**2.11. Passifs éventuels liés à l'activité courante**

Dans le cadre de son activité courante, la Société peut faire l'objet de réclamations de la part de ses clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques, retard dans la phase de développement ou retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordés et provisionnés ou intégrés au coût des contrats (cf. Notes 2.10 et 3.9). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note sur les litiges (5.2).

**Engagements de compensation**

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

L'obtention de certains contrats, dans le domaine de la motorisation militaire, peut être conditionnée dans certains pays à l'obligation légale ou réglementaire de réalisation d'obligations de compensations locales ou Offsets, directs, semi-directs ou indirects. La non-réalisation de ces obligations dans les délais impartis peut exposer la Société au versement de pénalités, parfois non libératoires de l'obligation. Lorsqu'il existe des doutes sur la capacité de la Société à réaliser ses obligations, une provision est comptabilisée en moins du chiffre d'affaire à hauteur de la pénalité prévue au contrat.

**2.12. Autres fonds propres**

La Société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés, et révisées le cas échéant en fonction des escalations contractuelles et/ou prévisions de remboursement.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

**2.13. Opérations en devises**

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran SA, le cours couvert est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats dans la devise couverte.

Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- ✓ Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA :
  - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
  - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- ✓ Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran SA, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- ✓ Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- ✓ La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.14. Contrats de prestations de services**

Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestation de service facturés au rythme des heures de vols (par exemple pour les contrats d'entretien et de support de base installée) ou des dates de franchissement de jalons techniques prévues dans les contrats (par exemple pour les contrats multi éléments du secteur Défense qui peuvent inclure à la fois la vente de développement et de la production série) est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice, ou en fonction du franchissement des jalons techniques prévus dans les contrats.

Le chiffre d'affaires de chaque contrat est ainsi appréhendé en tenant compte des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur ce contrat ce qui engendre la comptabilisation de produits constatés d'avance ou factures à établir fonction du rythme réel de facturation du client.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts recouvrables.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

**2.15. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que des produits de redevances et de licences. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.
- Des contrats de prestations de services dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14). Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

**2.16. Résultat exceptionnel**

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****2.17. Participation des salariés**

La Direction du Groupe Safran a signé le 30 juin 2005, avec les organisations syndicales représentatives un accord dérogatoire de Participation des salariés du Groupe Safran suivi de plusieurs avenants. Cet accord et ces avenants s'appliquent à la Société et à ce titre la Société prend en charge une partie de la participation en fonction des modalités de répartition prévues dans l'accord de Groupe.

**2.18. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale**

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**3. NOTES SUR LE BILAN****3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières**

	31.12.2023	Acquisitions, création, augmentation	Apports	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	44 778			5 561	(112)	50 227
Fonds commercial	91 845					91 845
Autres immobilisations incorporelles	88 984			2 817	(5 996)	85 806
Immobilisations incorporelles en cours	3 853	72 537		(2 902)		73 489
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>229 461</b>	<b>72 537</b>		<b>5 476</b>	<b>(6 107)</b>	<b>301 367</b>
Terrains	88 886			2 347	(534)	90 698
Constructions	670 119			25 205	(13 386)	681 938
Installations, matériel, outillages	2 078 924			129 187	(58 993)	2 149 118
Autres immobilisations corporelles	147 893			54 750	(38 689)	163 954
Immobilisations corporelles en cours	238 437	272 991		(216 964)		294 465
Avances et acomptes	2 391				(1 620)	771
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 226 650</b>	<b>272 991</b>		<b>(5 476)</b>	<b>(113 220)</b>	<b>3 380 944</b>
Participations financières	947 530	839			(8 442)	939 927
Créances rattachées à des participations	2 160				(2 160)	
Autres immobilisations financières	27 507	1 796			(1 335)	27 968
<b>Immobilisations financières</b>	<b>977 197</b>	<b>2 635</b>			<b>(11 937)</b>	<b>967 896</b>

Les investissements corporels et les mises en service de l'exercice concernent principalement des machines et outillages spécifiques de production.

Les principales variations des titres de participations concernent les cessions des participations de la Société dans Creuzet Polska et Interforge.

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**Amortissements**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	(29 658)	(4 688)			112	(34 234)
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	(84 701)	(2 542)			5 996	(81 248)
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes	0					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(114 359)</b>	<b>(7 230)</b>			<b>6 107</b>	<b>(115 481)</b>
Terrains	(47 836)	(1 905)			527	(49 214)
Constructions	(512 403)	(16 550)			13 323	(515 630)
Installations, matériel, outillages	(1 581 574)	(98 921)		6	58 032	(1 622 458)
Autres immobilisations corporelles	(108 132)	(20 088)		(6)	38 642	(89 584)
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(2 249 945)</b>	<b>(137 464)</b>			<b>110 523</b>	<b>(2 276 886)</b>

**Dépréciations**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
Dépréciations immobilisations incorporelles	(24)					(24)
Dépréciations immobilisations corporelles	(47 842)	(1 971)			1 261	(48 552)
Dépréciations immobilisations financières	(180 906)	(3 296)			12 437	(171 766)
Autres dépréciations	0					
<b>Dépréciations</b>	<b>(228 772)</b>	<b>(5 267)</b>			<b>13 698</b>	<b>(220 341)</b>

Comptes annuels 2024

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

**Tableau des filiales et participations**

2024	Devise locale	Capital (en K devises)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat (en K devises)	Quote part du capital détenu (en %)	(en Keuros)							
					Valeur comptable des titres détenus (en Keuros)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice 2024	
					Brut	Net						
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE SAFRAN AIRCRAFT ENGINES (soit 1,5M€)</b>					72.79389313							
<b>1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</b>												
- dans les filiales françaises												
	EUR	247 562	(4 095)	100%	371 686	249 468			0	6 004		
- dans les filiales étrangères												
	USD	75	102 955	100%	3 106	3 106			41 824	7 658		
	RUB	941 332	249 486	100%	21 658	0			166	-1 107		
	CNY	66 231	41 162	100%	7 498	7 498			30 367	964		
	INR	3 575 800	13 580	99,99%	39 367	39 367			3 723	645		
<b>2. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)</b>												
- dans les sociétés françaises												
	EUR	55 738	1 929	50%	27 869	0			0	-1 213		
	EUR	17 500	6 137	50%	8 811	8 811			128 759	430		
	EUR	5 109	NC	33%	1 703	1 703			-	-		
- dans les filiales étrangères												
	USD	8 456	1 622 884	50%	451 971	451 971			1 318 696	300 026		
	CNY	61 802	8 425	50%	4 000	4 000			4 178	175		
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS</b>												
- dans les participations françaises dont :					30		30				4 350	
					30	30					4 350	
- dans les participations étrangères dont :					2 229		2 208				2 208	
					1309	1309					0	
					884	884					93	
					1	1					2 05	

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**3.2. Stocks et en-cours**

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2024		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	249 557	8 072	241 485	346 872	13 838	333 034
Produits finis	2 425 821	270 313	2 155 508	2 941 776	266 701	2 675 076
En-cours de production	798 657	291 893	506 763	909 345	302 168	607 178
<b>Total</b>	<b>3 474 035</b>	<b>570 279</b>	<b>2 903 756</b>	<b>4 197 994</b>	<b>582 707</b>	<b>3 615 287</b>

**3.3. Créances**

Au 31 décembre 2024, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2024	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	1 296 362	969 014	33 672	293 676
Créances clients et comptes rattachés	5 867 512	4 895 683	340 534	631 294
Créances fiscales et sociales	430 572	430 572		
Autres créances d'exploitation	1 484 542	1 484 542		
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>9 078 988</b>	<b>7 779 811</b>	<b>374 207</b>	<b>924 970</b>
Créances diverses	6 287 089	6 287 089		
Charges constatées d'avance	88 636	59 476	29 160	
Ecart de conversion actif				
<b>Autres créances</b>	<b>6 375 725</b>	<b>6 346 565</b>	<b>29 160</b>	
Dépréciations	(296 302)	(296 302)		
<b>Total</b>	<b>15 158 411</b>	<b>13 830 074</b>	<b>403 367</b>	<b>924 970</b>

Les créances diverses sont principalement composées de l'excédent de trésorerie de la Société centralisé chez Safran SA.

**3.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 662	1 168
<b>Valeur mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>1 662</b>	<b>1 168</b>

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**3.5. Produits à recevoir**

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Créances rattachées à des participations	2 160	
Créances d'exploitation	3 680 721	4 136 440
<b>Total</b>	<b>3 682 881</b>	<b>4 136 440</b>

**3.6. Charges constatées d'avances**

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 s'élèvent à 88 636 milliers d'euros.

**3.7. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts**

Néant.

**3.8. Capitaux propres**

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 270 881			15,00
Actions de préférence				

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Chngement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation / Diminution	31.12.2024
Capital social	154 063				154 063
Autres éléments de capitaux propres					
Primes d'émission de fusion, d'apport					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	15 406				15 406
Réserves indisponibles	2 449				2 449
Réserve statutaire et contractuelle					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	62		(28)		34
Acompte sur dividendes					
Subventions d'investissements	1 377			(149)	1 228
Provisions réglementées	389 116			84 540	473 656
Résultat de l'exercice	1 526 122		(1 526 122)	1 531 092	1 531 092
<b>Total</b>	<b>2 088 595</b>		<b>(1 526 150)</b>	<b>1 615 483</b>	<b>2 177 928</b>

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**3.9. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges**

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		Fusion / apport	31.12.2024
				sans objet	avec utilisation		
Amortissements dérogatoires	383 826		125 852	(46 084)			463 594
Autres provisions réglementées	5 290		5 016	(244)			10 062
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>389 116</b>		<b>130 868</b>	<b>(46 328)</b>			<b>473 656</b>
Garanties de fonctionnement	917 301		225 661	(50 234)	(133 197)		959 531
Garanties financières	9 181		1 541	(7 569)	(139)		3 015
Prestations à fournir					(17 839)		133 683
Engagements de retraite et assimilés	136 844		14 678		(32 333)		216 583
Contrats commerciaux et créances à long terme	216 565		191 566	(159 215)	(2 702)		241 101
Pertes à terminaison et pertes en camet	175 303		68 929	(429)	(191)		6 777
Litiges	5 916		1 105	(53)	(37 738)		169 604
Autres	140 763		68 193	(1 615)			
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>1 601 873</b>		<b>571 674</b>	<b>(219 115)</b>	<b>(224 139)</b>		<b>1 730 292</b>
Résultat d'exploitation			567 001	(219 115)	(224 139)		
Résultat financier			4 673				
Résultat exceptionnel			130 868	(46 328)			
<b>Total</b>			<b>702 542</b>	<b>(265 443)</b>	<b>(224 139)</b>		

(\*) Aucun changement de méthodes sur 2024.

**Engagements de retraite et assimilés**

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Taux d'actualisation	3,20%	3,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,20%	3,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	Age taux plein	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	Age taux plein	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

	31.12.2023	31.12.2024	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite	Médailles du travail
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Valeur actualisée de l'obligation	(168 713)	(167 543)	(2 157)	(156 337)	(9 050)
Valeur de marché des actifs de couverture	(1 467)	(1 646)	(1 646)	0	
<b>Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture</b>	<b>(167 246)</b>	<b>(165 897)</b>	<b>(511)</b>	<b>(156 337)</b>	<b>(9 050)</b>
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	30 401	32 162	1 248	30 914	
<b>Engagements provisionnés au bilan</b>	<b>(136 846)</b>	<b>(133 735)</b>	<b>737</b>	<b>(125 422)</b>	<b>(9 050)</b>
Coût des services rendus	8 739	9 212	4	8 820	389
Coût financier	5 271	4 829	74	4 479	275
Amortissement des écarts actuariels	(465)	1 428	732	696	
Apport partiel d'actif	0	0	0	0	
<b>Charge</b>	<b>13 545</b>	<b>15 469</b>	<b>810</b>	<b>13 995</b>	<b>664</b>
Rendement attendu des actifs de couverture	(95)	(55)	(55)	0	
Prestations payées	(15 985)	(17 388)	(102)	(16 689)	(597)
Changement de méthode (*)					
<b>Variation de provision - dotation (reprise)</b>	<b>(2 535)</b>	<b>(1 975)</b>	<b>652</b>	<b>(2 694)</b>	<b>67</b>

**Régimes de retraite à prestations et cotisations définies**

Pour mémoire, le Groupe Safran a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) et au gel des droits conditionnels au 31/12/16. La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17. Dans le cadre de la loi Industrie verte, il est utilisé dorénavant une table de mortalité non genrée pour le calcul de l'engagement au titre de l'art. 39 des cadres dirigeants.

Les droits du régime n'étant pas affectés par ce changement de législation, l'impact sur l'engagement est reconnu en écart actuariel pour 35 milliers d'euros hors taxe Fillion.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) depuis le 1er janvier 2017.

**Indemnités de départ à la retraite**

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**3.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Bruts au 31.12.2024</b>	A 1 an ou moins	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus	2			2
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
<b>Dettes financières</b>	<b>2</b>			<b>2</b>
Avances et acomptes reçus sur des encours	6 228 190	1 933 874	3 921 162	373 154
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 359 500	4 359 500		
Dettes fiscales et sociales	869 508	864 849	4 660	
Autres dettes d'exploitation	2 886 091	2 886 091		
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>14 343 289</b>	<b>10 044 313</b>	<b>3 925 821</b>	<b>373 154</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 747	26 747		
<b>Dettes financières, d'exploitations et diverses</b>	<b>26 747</b>	<b>26 747</b>		
Produits constatés d'avance	2 392 673	311 265	738 324	1 343 084
<b>Total</b>	<b>16 762 710</b>	<b>10 382 324</b>	<b>4 664 146</b>	<b>1 716 240</b>

**3.11. Charges à payer**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Emprunts et dettes financières divers	1 358	1 317
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 736 216	3 961 825
Dettes fiscales et sociales	598 173	684 073
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 728	26 747
Autres dettes	2 356 723	2 886 091
<b>Total</b>	<b>5 713 198</b>	<b>7 560 052</b>

**3.12. Produits constatés d'avance**

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2024 sont de 2 392 673 milliers d'euros essentiellement en lien avec l'avancement des contrats de services dits à « l'heure de vol ».

**3.13. Ecarts de conversion passif**

Néant

**4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****4.1. Chiffre d'affaires**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Première monte, produits et prestations associés	9 377 800	9 626 485
Vente d'équipements de défense et sécurité		
Services	2 562 670	3 328 651
Ventes d'études	98 635	109 926
Autres	104 126	152 301
<b>Total</b>	<b>12 143 230</b>	<b>13 217 363</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
France	1 447 088	1 443 286
Export	10 696 142	11 774 077
<b>Total</b>	<b>12 143 230</b>	<b>13 217 363</b>

**4.2. Transfert de charges d'exploitation**

Le montant des transferts de charges d'exploitation s'élève à 345 K€.

**4.3. Résultat financier**

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Dividendes reçus et autres produits de participation	2 489	6 556
Intérêts et produits assimilés	150 084	201 766
Dépréciations des titres de participation	13 045	12 437
Autres reprises de provisions / dépréciations financières	(134)	6 550
Différences positives de change	6 847	23 425
<b>Produits financiers</b>	<b>172 331</b>	<b>250 733</b>
Dépréciations des titres de participation	1 419	3 296
Autres dotations aux provisions / dépréciations financières	5 218	4 545
Intérêts et charges assimilés	1 048	995
Différences négatives de change	13 052	38 822
Autres charges financières		30
<b>Charges financières</b>	<b>20 737</b>	<b>47 687</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>151 595</b>	<b>203 046</b>

Les intérêts et produits assimilés correspondent à la rémunération du compte courant de trésorerie Safran.

#### 4.4. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Variation des provisions réglementées	(6 563)	(84 540)
Résultat sur opérations de gestion	3 903	601
Résultat sur opérations en capital	(1 153)	(7 010)
Transfert de charges		
Autres	120	149
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(3 694)</b>	<b>(90 801)</b>

#### 4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	2 294 972	(535 936)	1 759 037
Exceptionnel	(90 801)	22 700	(68 100)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..		204	204
Dont Participation	(160 048)		(160 048)
<b>Total</b>	<b>2 044 123</b>	<b>(513 032)</b>	<b>1 531 092</b>

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

Le taux d'impôt de 25,82 % intègre la contribution sociale de 3,3% applicable sur l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 25 %.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

4.6. **Accroissement et allègements de la dette future d'impôt**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	
<b>NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>		
<b>ACCROISSEMENTS</b>	<b>Accroissement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt futur sur :</b>
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	392 579	101 403
Amortissements dérogatoires titres de participations	70 510	18 213
Provision pour crédit à moyen terme	82	21
Provision pour hausse des prix	9 980	2 578
Subventions d'investissement	1 228	317
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>474 378</b>	<b>122 532</b>
<b>ALLEGEMENTS</b>	<b>Allègement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt payé d'avance sur:</b>
<b>Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)</b>	<b>331 961</b>	<b>85 746</b>
Contributions fiscales et parafiscales (C3S et Effort Construction )	20 067	5 183
Provisions sur actif circulant	138	36
Autres provisions	114 617	29 605
Participation	163 055	42 117
Autres charges	34 085	8 804
<b>Charges à déduire ultérieurement</b>	<b>544 109</b>	<b>140 543</b>
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	124 398	32 132
Provisions pour pertes à terminaison	241 101	62 276
Provisions pour garanties de fonctionnement	98 853	25 534
Provisions pour risques commerciaux	16 857	4 354
Autres provisions	62 900	16 247
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>876 070</b>	<b>226 289</b>
	<b>Effets sur la base d'impôt :</b>	<b>Effets impôt :</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>(401 692)</b>	<b>(103 757)</b>

## Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

**5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION****5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels**

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Cautions de soumission, bonne exécution, bonne fin (données)	163,7	219,0
Engagements sociaux	30,4	32,3
Engagements donnés vis à vis des tiers	4 532,4	6 125,2
Divers avals, cautions et garanties données		
Garanties de passif données	0,0	
Autres engagements donnés	16,0	7,1
Avances remboursables	91,5	134,2
<b>Total Engagements donnés</b>	<b>4 834,0</b>	<b>6 517,8</b>

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Cautions de dispense de retenue de garantie	3,2	7,5
Crédits documentaires reçus		
Autres engagements reçus	1 830,9	2 220,7
<b>Total Engagements reçus</b>	<b>1 834,1</b>	<b>2 228,2</b>

Commandes des fournisseurs d'immobilisations	69,1	73,8
<b>Total Engagements réciproques</b>	<b>69,1</b>	<b>73,8</b>

**5.1.1. Engagements de crédit-bail**

(en milliers d'euros)	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
		des exercices précédents	de l'exercice	cumulés	
Terrains	1 648				1 648
Constructions	18 921	-4 528	-531	-5 060	13 861
Installations techniques et outillages	4 404	-2 090	-374	-2 465	1 939
Autres immobilisations					
<b>Total</b>	<b>24 973</b>	<b>-6 619</b>	<b>-906</b>	<b>-7 524</b>	<b>17 449</b>

(en milliers d'euros)	Redevances payées			Redevances restant à payer		
	des exercices précédents	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Terrains	1 116	144	1 260	144	361	0
Constructions	12 488	1 658	14 146	1 657	4 142	0
Installations techniques et outillages	2 993	386	3 378	386	964	0
Autres immobilisations						
<b>Total</b>	<b>16 596</b>	<b>2 188</b>	<b>18 784</b>	<b>2 187</b>	<b>5 468</b>	<b>0</b>

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES****5.1.2. Instruments financiers et de couverture**

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2024, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran a été le suivant :

- 1 EUR = 1,12 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après :

- 2025 : 1 EUR = 1,12 USD
- 2026 et 2027 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran.

**5.2. Litiges**

Suite à une différence d'interprétation du principe contractuel d'exonération temporaire, Safran Aircraft Engines a saisi le Tribunal administratif de Paris le 16 septembre 2022 afin de contester la décision de la DGA du 18 mars 2022 d'appliquer des redevances au titre des marchés exports pour le développement des moteurs M88 équipant les avions Rafale.

**5.3. Effectif moyen**

	31.12.2023	31.12.2024
Cadres	6 605	8 038
Non Cadres	6 501	6 154
<b>Effectif salarié</b>	<b>13 106</b>	<b>14 193</b>
Personnel mis à disposition	560	536
<b>Effectif total</b>	<b>13 666</b>	<b>14 729</b>

**5.4. Rémunération des dirigeants**

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

**5.5. Quotas d'émission de gaz à effet de serre :**

Dans le cadre du PNAQ 4 (2021-2030), la société bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 pour l'exercice 2024 de 6 773 tonnes. La consommation estimée de la période est de 15 833 tonnes.

**Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

**5.6. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

**5.7. Evénements postérieurs à la clôture**

Néant.